La fronde anti-Linky s'étend...

La pose des compteurs Linky fait rage sur Caen et les villes aux alentours (Authie, Saint-Germain-La-Blanche-Herbe, Saint-Contest, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville[1]...). 34 000 compteurs Linky déjà posés à Caen depuis janvier 2016 et le déploiement doit se poursuivre jusqu'en décembre 2018...

Enedis (ex-ERDF) conduit sa politique de pose des compteurs « en tâches de léopard [2]» sur la ville, morcelant les territoires pour que la colère des citoyens n'enfle pas de rue en rue et ne fasse pas boule de neige.

Une mobilisation anti-linky pourtant bien rélle...

Au niveau national, le taux de non pose de Linky ne cesse d'augmenter. Il est passé de 0,90 % début 2016 à plus de 5 % fin 2016 et le rendement journalier des poseurs prestataires a diminué de plus de 60 % sur les prévisions d'Enedis[3].
A ce jour, 310 communes refusent le linky et ont demandé la suspension du déploiement de ces compteurs dits « intelligents ». Dans le Calvados, Gonneville-Sur-Mer et Caen font figure de pionnières[4] avant que d'autres villes ne leur emboitent le pas.
La contestation citoyenne anti-Linky gagne aussi du terrain. Les Caennais se mobilisent et se tournent vers les collectifs et associations pour s'informer et dire NON à la pose du compteur à leur domicile. Ils dénoncent les intimidations téléphoniques d'Enedis, réclament d'avoir le choix et se regroupent pour signifier leur refus du Linky par voie d'huissier.
René D., habitant rue de Norrey à Caen, s'insurge en évoquant les méthodes de pose forcée utilisées par Enedis : «J'ai reçu 3 courriers, le 9 novembre, le 1er décembre, le 16 décembre et 2 appels téléphoniques le 7 décembre et la veille du réveillon de Noël. Dès le début je leur ai dit que je ne voulais pas de ce nouveau compteur… et pourtant Enedis a insisté. Quand j'ai fait remarquer à l'opératrice qu'elle devait arrêter de me harceler, elle m'a répondu : « on peut vous couper l'électricité !».» Une voisine surenchérit : « on a déjà une antenne-relais sous nos fenêtres, on ne va pas en plus nous en imposer une autre dans notre habitation ! ».

Une réalité bien différente de celle énoncée par les fournisseurs d'électricité, de gaz et d'eau. Censés réduire la consommation énergétique, ces compteurs « communicants » cachent des zones d'ombre…

Le compteur Linky présente en effet **un danger pour notre santé en nous exposant à une nouvelle source d'ondes électromagnétiques** (radiofréquences[5] injectées dans le circuit électrique standard de notre domicile, installation dans

les rues de 700 000 concentrateurs équipés d'antennes-relais pour relayer les informations au centre de supervision de gestion…).

De plus, il menace **nos libertés individuelles** (intrusion dans notre vie privée[6] via la collecte de données de consommation plusieurs fois par jour, collecte qui surveillera nos habitudes de vie, notre présence ou non dans notre logement…).

Son déploiement est aussi **un non-sens économique et écologique** (gaspillage de 35 millions de compteurs en parfait état de fonctionner correspondant à une dépense de plus de 5 milliards d'euros).

Ensuite, l'utilisation du compteur Linky est une porte-ouverte à **l'augmentation de nos factures** (compteur énergivore consommant à vide 10 watts/heure, factures qui flambent car changements de grilles tarifaires imposés, durée de vie de 15 ans et remplacement du compteur aux frais du particulier, surcoût engendré par l'équipement d'un « afficheur déporté »).

Enfin, il est à l'origine d'**incendies**[7] **et de pannes constatées sur les appareils électriques** (disjonctions endommageant des appareils dès que la puissance souscrite est dépassée, responsabilité d'EDF et celle d'ERDF dégagée en cas de pannes chez des particuliers, ce sera donc au client de prouver que ces pannes ont été causées par le Linky…). Pour rappel, les assurances ont déjà exclu de leurs garanties « les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques[8] » pour les particuliers et pour les communes[9].

Pour plus d'information :

Citoyens, élus… sont invités à découvrir ce qui se cache derrière le compteur Linky et à débattre.

Réunion publique d'information

Co-animée par le Collectif Stop Linky Clavados et l'Association caennaise Modul'Ondes

vendredi 13 janvier 2017 – 20h - Caen

à la Maison des Associations (7bis rue Bourg l'Abbé – Caen)

Contacts presse : Mme Sabat (Stop Linky Calvados) et/ou M. Rouyer (Modul'Ondes)

[1] Source http://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous
Authie : 68 déjà posés et pose à venir entre juillet et décembre 2017
Hérouville-Saint-Clair : 171 déjà posés et pose à venir entre juillet 2017 et juin 2018
Mondeville : 14 déjà posés et pose à venir entre juillet et décembre 2018
Saint-Contest : 144 déjà posés et pose à venir entre juillet et décembre 2017
Saint-Germain-La-Blanche-Herbe : 476 déjà posés et pose en cours depuis janvier 2016

[2] *Propos tenus par Philippe Monloubou, président d'Enedis* (http://www.journaldunet.com/economie/energie/1181724-philippe-monloubou-enedis-erdf-est-un-operateur-de-big-data/)

[3] Source *Next-up News n°3284*

[4] http://www.libertebonhomme.fr/2016/07/17/les-elus-caennais-demandent-la-suspension-du-deploiement-des-compteurs-linky/
et Gonneville-sur-Mer 23 mai 2016 délibération du conseil municipal (http://refus.linky.gazpar.free.fr/delib-GONNEVILLE-s-Mer.pdf)

[5] *Depuis le 31 mai 2011, les radiofréquences sont officiellement reconnues « potentiellement cancérigènes » (catégorie 2B) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) qui dépend de l'OMS.*

[6] *Ligue des Droits de l'Homme le 19 avril 2016* (http://www.ldh-france.org/linky-compteur-communicant-en-dit-beaucoup-notre-vie-privee)

[7] http://www.santepublique-editions.fr/images/La-depeche-du-midi-27-10-2016-2-compteurs-Linky-brulent.png

[8] http://www.santepublique-editions.fr/objects/AXA-1-sept-2006-excluant-tous-dommages-causes-par-les-champs-electromagnetiques.pdf

[9] http://www.santepublique-editions.fr/objects/GROUPAMA_RESPONSABILITE_GENERALE_DES_COMMUNES_EXCLUSIONS_PAGES_8_9_VILLASSUR.pdf